

Coup de pied dauphin à la brasse

Les nageurs de brasse ont le droit d'effectuer un unique mouvement de dauphin vers le bas suivi d'un mouvement de brasse pendant la submersion totale (SW 7.4). Ce règlement amène parfois de la confusion. Clarification :

Le coup de pied de style dauphin ne fait pas partie du cycle de nage régulier de la brasse. Il est toutefois permis lors du départ et les virages, alors que les bras effectuent une traction vers l'arrière en direction des jambes, que le corps demeure submergé et que le coup de pied style dauphin soit suivi d'un coup de pied de brasse.

Durant les Essais olympiques, la clarification suivante a été émise par la FINA :

« Lors des compétitions, nous avons toujours indiqué aux entraîneurs et officiels que la séparation des mains par quelque mouvement latéral ou descendant doit être considérée comme l'initiation de la traction des bras, et qu'en tout point après cela, le nageur peut légalement faire un coup de pied dauphin. »

Votre position doit s'aligner sur l'interprétation publiée par FINA, c'est-à-dire que tout mouvement latéral ou descendant des mains constitue le début de la traction. Cela fait déjà quelques temps que toutes les instructions données le sont à cet effet. Nous espérons que ces clarifications vous aideront.

Pour inscrire une disqualification, nous vous proposons d'inscrire : SW 7.4 coup de pied dauphin avant la traction des bras.